

ANNEXE 2 – CHARTE D'UTILISATION DE L'ESPACE PIXEL

1) Description de l'espace et usages

Pixel est un espace intégré à la médiathèque Pierre-Moinot dédié à la pratique des jeux vidéo.

Il comprend :

- Deux téléviseurs
- Une console Sony Playstation 5
- Une console Nintendo Switch

Chacune des consoles comporte une sélection de jeux vidéo proposée par les bibliothécaires. Cette sélection est régulièrement renouvelée.

2) Modalités d'accès

Cet espace, dédié à l'utilisation sur place des jeux, est accessible gratuitement aux usagers inscrits. La carte internet proposée par le réseau des médiathèques peut permettre de bénéficier de cet espace.

L'âge minimum requis pour jouer est de 3 ans. Les enfants jusqu'à 11 ans devront être accompagnés d'un adulte majeur durant toute la durée du jeu (l'adulte doit a minima être présent dans l'établissement). Pour les mineurs à partir de 11 ans, l'accès au service est soumis à une autorisation parentale.

Le service est accessible uniquement sur réservation.

Les réservations doivent être effectuées auprès du personnel de la médiathèque :

- par internet (formulaire de réservation)
- par téléphone
- à l'accueil de la structure

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au service, il ne sera possible de réserver qu'un seul créneau par personne et par jour. En cas de retard de plus de 10 minutes, la réservation sera considérée comme annulée et le créneau pourra être attribué à un autre utilisateur.

3) Règlement d'utilisation

Les accessoires nécessaires au jeu seront remis à l'utilisateur en échange de sa carte d'abonné en cours de validité. Il s'engage à faire bon usage du matériel prêté. En cas de jeu multijoueur (maximum 4 joueurs), l'utilisateur ou son représentant légal est seul responsable du bon usage et de la restitution des accessoires. En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra le remplacer à l'identique.

L'espace jeux vidéo est géré par les bibliothécaires qui sont seuls habilités à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la Médiathèque. En cas de comportement excessif, le bibliothécaire pourra interrompre une séance. Un comportement excessif répété peut conduire à une exclusion temporaire du service.

L'espace Pixel est accessible aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Afin de garantir le bon usage du matériel, les sessions s'arrêteront 15 minutes avant la fermeture de la médiathèque.

L'espace Pixel pourra être utilisé pour des temps spécifiques d'animation par la direction des bibliothèques et de la lecture publique. Les usagers potentiels seront informés par voie d'affichage.

4) Acceptation du présent règlement

Les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte d'utilisation.